

sans préjudice du droit des tiers, à l'administration communale de Lisves.

En conséquence, la fabrique de l'église de ladite localité remettra à cette administration la moitié du capital formant la dotation de la fondation dont il s'agit.

Elle conservera l'autre moitié pour contribuer au traitement du marguillier-chantre de l'église.

Art. 2. Dans le mois de la notification qui lui sera faite du présent arrêté, la fabrique rendra le compte de sa gestion au conseil communal, qui le soumettra, avec son avis, à l'approbation de la députation permanente du conseil provincial de Namur.

**143. — 1<sup>er</sup> JUIN 1874. — Arrêté royal qui approuve les modifications aux statuts de la Banque des travaux publics, telles qu'elles résultent du procès-verbal du**

18 mai 1874, rapporté dans le *Moniteur belge* du 2 juin 1874.

**144. — 1<sup>er</sup> JUIN 1874. — LOI autorisant l'aliénation de biens domaniaux (1).** (Monit. du 3 juin 1874.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à aliéner de la manière et aux conditions indiquées, les biens désignés dans le relevé annexé à la présente loi.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

*Biens domaniaux à aliéner.*

| NUMÉROS D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES BIENS.               |            |                      |             | VALEUR<br>ESTIMATIVE. | Observations.                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------|--------------------------------------|------------|----------------------|-------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Nature.                              | SITUATION. |                      | Contenance. |                       |                                                                                                                                                                                                                                             |
|                  |                                      | Communes.  | Provinces.           |             |                       |                                                                                                                                                                                                                                             |
| 1                | Terrain . .                          | Mons . .   | Hainaut . .          | 52.23       | 9,715                 | A céder à la ville de Mons, moyennant le prix de 9,715 francs, pour la construction d'une école.                                                                                                                                            |
| 2                | Terrain . .                          | Gand . .   | Flandre orientale.   | 44.32       | 25,000                | A céder à la ville de Gand, qui l'affectera en grande partie à la voie publique, moyennant l'abandon d'une somme de 25,000 francs qui lui est due par l'Etat et à charge de l'entretien, du renouvellement et de la manœuvre de deux ponts. |
| 3                | Terrains . .                         | Nieuport . | Flandre occidentale. | 26.32.82    | 100,000               | Terrains provenant des fortifications de la place de Nieuport, à céder à la ville, moyennant le prix de 100,000 francs, avec la charge de remblayer les fossés et de niveler le sol.                                                        |
| 4                | Maison ban-séatique . .              | Anvers . . | Anvers . .           | 49.56       | 93,000                | A vendre publiquement.                                                                                                                                                                                                                      |
| 5                | Ilot dans la Meuse . .               | Visé . .   | Liège . .            | 86.25       | 8,000                 | Id.                                                                                                                                                                                                                                         |
| 6                | Ancien couvent des jésuites anglais. | Liège . .  | Liège . .            | 2.82.40     | 185,650 50            | A vendre aux hospices civils de Liège.                                                                                                                                                                                                      |

(1) Session de 1873-1874.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 21 avril 1874, p. 175-176. — Rapport. Séance du 7 mai, p. 193.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adop-

tion. Séance du 9 mai 1874, p. 997.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 22 mai 1874, p. 21.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 27 mai 1874, p. 165-166.